Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le 24/03/2026
ID : 030-213001563-20260320-DEL_2026_03_04-DE

VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
29

nombre de membres absents excusés représentés :
0

nombre de membres absents non représentés
0

date de la convocation :
16 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt mars à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Louis Picard (rue Marcel Bonnafoux à Marguerittes), sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire

Changement de lieu exceptionnel considérant que les conditions d'accessibilité et de sécurité de la salle Claude Erignac (lieu ordinaire des séances du Conseil municipal) ne sont pas optimales pour l'accueil d'un public plus important qu'à l'accoutumée.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Céline ROSZCZKA, M. Bernard CHANTRIER, Mme Aurélie VERCELLI, M. Denis CANTIER, Mme Martine REARD, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Annie GERMIN, Mme Pascale MEYER, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, M. Eric MARC, Mme Laïla ACHKAR, Mme Anne-Claude MARTEL, M. Benoît MOULIN, M. Renaud LEROI, M. Jonathan GRIMAUD, M. Yohan MESSABIER, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Eric MICHEL, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Stéphanie REMOND, Mme Lydie COMMOY, M. Frédéric PONGE et Mme Aurélie SAN ISIDORO.

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

N° 2026/03/04 – Détermination du nombre des adjoints au maire

Rapporteur : M. Rémi NICOLAS

1. Aspects juridiques :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-1 et L2122-2 ;

CONSIDERANT le renouvellement général du conseil municipal lors du scrutin du 15 mars 2026 à l'issue duquel le conseil a été élu au complet ;

CONSIDERANT qu'il y a, dans chaque commune, un maire et un ou des adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ;

CONSIDERANT que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

2. Eléments de contexte :

A la suite du renouvellement général du conseil municipal, il convient de déterminer le nombre des adjoints au maire. L'effectif légal du conseil municipal étant de 29 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 8.

3. Incidence financière :

Néant

Publié le : 24/03/2026 12:13 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/55979

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le 24/03/2026
ID : 030-213001563-20260320-DEL_2026_03_04-DE

4. Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (7 abstentions : Mme BOISSIERE DE CILLIA, M. MICHEL, M. GUILLEMIN, Mme REMOND, Mme COMMOY, M. PONGE et Mme SAN ISIDORO) :

Article 1 : **approuve** la création de huit postes d'adjoints au maire.

5. Annexes :

Néant

Pour extrait certifié conforme

Yohan MESSABIER
Secrétaire de séance

Rémi NICOLAS
Maire

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Maire de MARGUERITTES

Publié le : 24/03/2026 12:13 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/55979